



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 12 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 6 décembre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT *procuration*

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES *procuration*, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 21 Absents : 7

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 14 DEC. 2023

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRUSEILLES AU SEIN DU PREMIER COLLEGE**

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 14 DEC. 2023

ID : 074-247400112-20231212-DEL_2023_137-DE

2023-137 ADMINISTRATION GENERALE/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AU SEIN DU PREMIER COLLEGE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AU SEIN DU PREMIER COLLEGE

Vu l'exposé de Mme Charlotte Boettner, Vice-Président en charge du tourisme,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Office de tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023, portant adhésion de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles à l'Office de tourisme des Monts du Genevois ;

Suite à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles à l'Office de tourisme des Monts du Genevois, il convient de désigner ses représentants au sein du comité de direction, soit deux délégués titulaires et deux suppléants.

Conformément aux statuts, le choix pour la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles peut porter sur tout conseiller communautaire ou conseiller municipal d'une de ses communes membres.

Pour rappel, le comité de direction est composé de deux collèges :

- Un premier collège de 12 élus représentants des trois EPCI composant l'EPIC dont il est proposé de répartir comme suit :
 - 6 élus d'Annemasse Agglo (et 6 suppléants)
 - 4 élus de la Communauté de Communes du Genevois (et 4 suppléants)
 - 2 élus de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (et 2 suppléants)
- Un second collège de 11 membres comprenant des représentants des professions, organismes, et associations intéressées au tourisme du territoire. Il est proposé la composition suivante :
 - Filière hébergement (*Hôtellerie, hôtellerie de plein air, résidences de tourisme, loueurs de Meublés de Tourisme et chambres d'hôtes*) : 4 titulaires (4 suppléants) dont au moins 1 représentant hors hôtellerie ;
 - Filière loisirs et tourisme d'agrément (*Associations, sites touristiques, culturels, sportifs, structures dédiées au grand public, restaurant, bar, commerce ou producteur alimentaire*) : 4 titulaires (4 suppléants) dont au moins 1 représentant pour la filière restauration ;
 - Filière Affaires : (*Prestataire de service, espaces de conventions et séminaires, agences événementielles, prestataires d'activités adaptées aux clientèles professionnelles*) : 3 titulaires (3 suppléants)

Les EPCI en précisent, dans une délibération concordante, la composition et les modalités de désignation de ce second collège.

2023-137 ADMINISTRATION GENERALE/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AU SEIN DU PREMIER COLLEGE

En application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, 1 ABSTENTION (Mme Claire Megard)**

→ **DECIDE** de désigner les deux représentants titulaires et les deux représentants suppléants pour siéger au comité de direction de l'Office de tourisme des Monts du Genevois comme suit :

Titulaires	Suppléants
1. Mme Charlotte BOETTNER 2. M. Philippe CLERJON	1. M. Jean-Marc BOUCHET 2. Mme Chrystel BUFFARD

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Acte certifié exécutoire le :

14 DEC. 2023

Le Président
Xavier BRAND

